

**KERRY**

# OurShare

 Possédez une partie de Kerry

Together  
Grow We



Brochure pour les salariés

# Présentation d'OurShare

## Le plan d'actionnariat global pour tous les salariés de Kerry

Chez Kerry, nous avons à cœur de créer un lieu de travail inclusif où vous vous sentez valorisé(e), récompensé(e) et reconnu(e) pour le rôle que vous jouez dans notre aventure.



Nous vous avons demandé ce que nous pourrions faire de plus pour atteindre ces objectifs. Et vous nous avez répondu. Vous avez dit que vous aimeriez vous sentir plus connecté(e)s à notre vision, nos valeurs et notre mission. Ainsi, conformément à notre valeur de Propriété, ce programme est votre opportunité de posséder une part de notre entreprise.

**Vous l'avez  
demandé, nous  
vous avons écouté.**  
Nous avons créé OurShare,  
un moyen pour vous et  
pour tous nos collègues de  
profiter de notre réussite.

## Qu'est-ce que OurShare ?

OurShare est notre plan d'actionnariat global ouvert à tous les salariés. C'est un moyen pour vous et pour tout le monde dans l'entreprise de devenir actionnaire de Kerry et de posséder une partie de Kerry.

Vous trouverez dans cette brochure tout ce que vous devez savoir sur OurShare. Nous espérons que vous vous joindrez à nous pour saisir cette formidable occasion de grandir ensemble.

## Qui peut adhérer à OurShare ?

OurShare est accessible à tous les salariés de Kerry, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Vous pouvez rejoindre OurShare 2024 si vous êtes un(e) salarié(e) de Kerry avant le 1er août 2024 et si vous avez au moins 18 ans.

# Caractéristiques principales

En rejoignant OurShare, vous avez la possibilité de devenir actionnaire de Kerry et de posséder une partie de Kerry. OurShare est totalement facultatif : le choix vous appartient entièrement.



## C'est inclusif

Cotisez entre 10 € et 200 € par mois (ou l'équivalent dans votre monnaie locale) à partir de votre salaire net



## C'est facile

Nous nous occupons du reste ! Vos cotisations sont utilisées pour acheter des actions Kerry chaque mois... regardez votre capital grandir



## C'est rémunérateur

Recevez une action de Kerry supplémentaire pour trois actions achetées : conservez vos actions pendant deux années pour débloquer ces actions supplémentaires



## C'est stimulant

Bénéficiez d'une part des bénéfices sous forme de dividendes et votez aux assemblées des actionnaires



## C'est flexible

Vous pouvez modifier vos cotisations mensuelles ou vous désinscrire à tout moment

# Votre calendrier pratique

Vous pourrez vous inscrire à OurShare dès l'ouverture de la fenêtre d'inscription en septembre. Si vous voulez posséder une partie de Kerry, ne manquez pas ces dates :

1

**Septembre 2024**

**Adhérez...**

et commencez votre aventure d'actionnaire

3

**Novembre 2024 -  
octobre 2025**

**Achetez...**

nous achetons vos actions  
avec vos cotisations

5

**Octobre 2026**

**Débloquez...**

vos actions  
supplémentaires : gardez-  
les ou vendez-les !

2

**Octobre 2024 -  
septembre 2025**

**Cotisez...**

entre 10 € et 200 € par mois  
pendant 12 mois sur votre  
salaire net (après impôts)

4

**Octobre 2024 -  
octobre 2026**

**Conservez...**

conservez vos actions pendant  
deux ans pour débloquer des  
actions supplémentaires

La frise chronologique dure 2 ans (de septembre 2024 à octobre 2026). Il y aura une opportunité de rejoindre un nouveau cycle en septembre chaque année. Il y aura toujours un chevauchement entre deux cycles, les contributions pour le premier cycle s'arrêtant au moment où elles commencent pour le deuxième cycle.

**Cycle 1 : septembre 2024 - octobre 2026**

**Cycle 2 : septembre 2025 - octobre 2027**

Pour simplifier les choses, lorsque vous vous inscrivez, vous êtes automatiquement inscrits aux cycles suivants. Vous pouvez évidemment vous désinscrire à tout moment.

Si vous n'êtes pas sûr(e) de vouloir participer cette année, vous en aurez l'opportunité à nouveau en septembre prochain.

# Comment fonctionne OurShare

Vous décidez du montant que vous souhaitez cotiser chaque mois pendant un an et, au cours des 12 mois suivants, le service paie prélève ce montant sur votre salaire après impôts. C'est ce qu'on appelle une cotisation, qui est utilisée pour acheter des actions en votre nom.

Cela se déroule du mois d'octobre au mois de septembre suivant. Chaque mois, vous recevez une action supplémentaire de Kerry pour trois actions achetées : conservez vos actions pendant deux années pour débloquer ces actions supplémentaires.

OurShare se compose de trois éléments :











- **Actions achetées** – il s'agit des actions achetées avec vos cotisations mensuelles.
- **Actions abondées** – si vous restez chez Kerry et conservez vos actions achetées pendant deux ans, vous recevez une action supplémentaire de Kerry pour trois actions que vous achetez.
- **Actions de dividende** – obtenez des actions supplémentaires lorsque Kerry verse une partie de ses bénéfices aux actionnaires.

Il se peut que vous deviez payer des impôts sur vos actions abondées et de dividende. Le montant dû, ainsi que les modalités et la date de paiement, varient d'un pays à l'autre. Pour plus d'informations sur les règles en vigueur dans votre pays, consultez nos « Notes sur l'imposition des employés dans leur pays » dans la section Ressources sur **OurShare Hub**.



# OurShare en action

Nous vous avons expliqué brièvement le fonctionnement d'OurShare. Découvrons-le maintenant en action ! Voici Joe











				
<p>Joe est opérateur d'installations sur une ligne de production de revêtements.</p>	<p>Joe adhère à OurShare et décide de verser une cotisation mensuelle de <b>45 € par mois</b>.</p>	<p>Supposons que le prix de l'action de Kerry reste à 90 € pour l'année. Joe achète donc une demi-action chaque mois. <b>45 € + 90 € = 0,5 action.</b></p>	<p>À la fin de l'année, Joe a cotisé 540 €. <b>0,5 action par mois x 12 mois = 6 actions.</b></p>	<p>Pour chaque tranche de 3 actions achetées, Joe reçoit une action supplémentaire à ajouter à son portefeuille. <b>6 actions + 3 = 2 actions supplémentaires.</b></p>
				
<p>Au total, Joe possède désormais 8 actions de Kerry, auxquelles s'ajoutent les actions issues des dividendes versés.</p>	<p>Après deux ans, Joe peut conserver ou vendre ses actions ! Supposons qu'à ce moment-là, le prix de l'action de Kerry soit passé à <b>95 €</b>.</p>	<p>Les actions de Joe valent maintenant 760 € (<b>8 actions x 95 €</b>). Il s'agit d'un gain de 220 € (<b>valeur de 760 € - cotisations de 540 €</b>), soit environ un retour sur investissement de 40 % plus les actions de dividende.</p>	<p>Joe décide de conserver ses actions pour poursuivre son aventure en tant qu'actionnaire Kerry.</p>	<p>Il souhaite voter lors des assemblées et recevoir une part des bénéfices lorsque des dividendes supplémentaires sont versés.</p>

Veillez noter que ces exemples partent du principe que :

1. Le prix de l'action de Kerry reste constant à 90 € pendant la période de cotisation. En réalité, il est susceptible de fluctuer – il peut aussi bien baisser qu'augmenter.
2. Le prix de l'action augmente à la fin de la période de détention. Cependant, les prix des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le niveau de gain financier dépend du prix de l'action au moment de la vente. Tout gain peut être soumis à l'impôt : consultez votre guide fiscal local. Notez également que les actions Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions Kerry. Les taux de change varient dans le temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

# OurShare en action

## Vous avez découvert l'histoire de Joe... voyons maintenant comment OurShare fonctionne pour Amira

				
<p>Amira travaille dans notre équipe RD&amp;A.</p>	<p>Amira s'inscrit à OurShare et décide de verser une cotisation de <b>135 € par mois</b>.</p>	<p>Supposons que, pour l'ensemble de l'année, le prix de l'action de Kerry soit de 90 € par action. Cela signifie que chaque mois, Amira achète <b>1,5 action</b>. <math>135 \text{ €} \div 90 \text{ €} = 1,5 \text{ action}</math>.</p>	<p>À la fin de l'année, Amira a cotisé 1 620 €, achetant <b>18 actions (1,5 action/mois x 12 mois = 18 actions)</b>.</p>	<p>Nous donnons à Amira 1 action supplémentaire pour chaque tranche de 3 actions qu'elle a achetées, à ajouter à son capital. <b>18 actions ÷ 3 = 6 actions supplémentaires</b></p>
				
<p>Au total, Amira possède désormais 24 actions dans Kerry, auxquelles s'ajoutent toutes actions issues des dividendes versés.</p>	<p>Après deux ans, Amira pourra conserver ou vendre ses actions ! Supposons qu'à ce moment-là, le prix de l'action Kerry soit passé à <b>105 €</b>.</p>	<p>Les 24 actions d'Amira valent maintenant 2 520 € (<b>24 actions x 105 €</b>). Un gain de 900 € (<b>valeur de 2 520 € - cotisations de 1 620 €</b>) (un retour sur investissement d'environ 55 %) plus les actions de dividendes.</p>	<p>Amira décide de vendre ses actions : elle veut utiliser l'argent pour financer l'achat de sa première voiture.</p>	<p>Amira a trouvé en OurShare un excellent moyen d'atteindre un objectif financier. Elle souhaite participer au prochain cycle OurShare en septembre.</p>

**Veillez noter que ces exemples partent du principe que :**

1. Le prix de l'action de Kerry reste constant à 90 € pendant la période de cotisation. En réalité, il est susceptible de fluctuer – il peut aussi bien baisser qu'augmenter.
2. Le prix de l'action augmente à la fin de la période de détention. Cependant, les prix des actions peuvent aussi bien baisser qu'augmenter. Le niveau de gain financier dépend du prix de l'action au moment de la vente. Tout gain peut être soumis à l'impôt : consultez votre guide fiscal local. Notez également que les actions Kerry sont négociées en euros. Si vous versez votre cotisation dans une autre devise, elle sera convertie en euros avant d'être utilisée pour acheter des actions Kerry. Les taux de change varient dans le temps, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre d'euros dont vous disposez chaque mois pour acheter des actions Kerry.

# Comment s'inscrire



Ne manquez pas votre invitation personnelle pour saisir cette formidable opportunité de devenir actionnaire Kerry. Le 3 septembre, vous recevrez un e-mail de [planadmin-noreply@equateplus.com](mailto:planadmin-noreply@equateplus.com) contenant un lien et les informations de connexion à votre compte EquatePlus. EquatePlus est la plateforme gérée par Computershare, l'expert en plans d'actionnariat que nous avons choisi. C'est là que vous adhérez et que vous choisissez le montant de votre cotisation, que vous effectuez des modifications et que vous gérez vos actions une fois que vous avez commencé à les acheter.

Si vous n'avez pas encore de compte EquatePlus, la première connexion ressemble à l'ouverture d'un compte bancaire. Vous devrez suivre quelques étapes d'intégration pour activer votre compte et nous avons créé un guide détaillé pour vous aider tout au long du processus.



## **Vous n'avez pas d'adresse électronique Kerry ?**

Il vous suffit de vous rendre sur OurShare Hub : [kerryourshare.com](http://kerryourshare.com) pour vous pré-enregistrer et nous communiquer votre adresse e-mail personnelle. Vous aurez également besoin de votre numéro d'employé(e) et de votre date de naissance. Cela nous indique que vous envisagez d'adhérer : il n'y a aucune obligation, cela signifie simplement que vous recevrez une invitation par e-mail. Contactez votre superviseur ou votre supérieur hiérarchique si vous avez besoin d'aide pour trouver votre numéro d'employé(e).





# Vous souhaitez en savoir plus ?

## Vous envisagez d'adhérer à OurShare mais vous avez quelques questions ?

Nous avons déjà essayé d'anticiper les questions que vous pourriez vous poser et d'y répondre. Vous trouverez ces réponses dans la rubrique « Réponses à vos questions ». Visitez la section des ressources sur [OurShare Hub](#).

Où puis-je voir les actions que j'achète ?

Que se passe-t-il si je quitte Kerry ?

Que se passe-t-il si je change de pays ?

Devrai-je payer des impôts sur mes actions ?

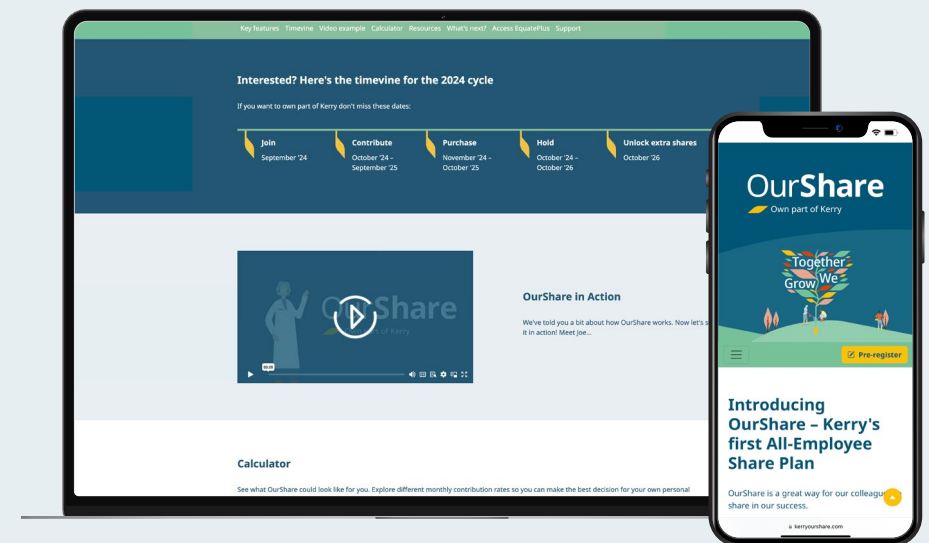
# OurShare Hub

## Votre guide pour tout ce qui concerne OurShare

OurShare Hub est le lieu d'accueil de toutes les ressources OurShare. Vous y trouverez de nombreuses ressources, notamment :

- Des réponses à vos questions : les réponses aux questions les plus courantes sur OurShare.
- Un calculateur pour vous aider à déterminer la valeur de vos actions
- Un guide pratique vous expliquant comment adhérer à OurShare
- Une copie du règlement de notre plan

N'oubliez pas également d'ajouter [OurShare Hub](#) à vos favoris !



# Besoin d'informations supplémentaires ?

Nous espérons que vous êtes aussi enthousiaste que nous à propos d'OurShare ! Si vous avez une question à laquelle vous n'avez pas trouvé de réponse ici, n'hésitez pas à contacter l'équipe OurShare : [ourshare@kerry.com](mailto:ourshare@kerry.com).

Vous pouvez également contacter votre champion OurShare local, qui se fera un plaisir de vous aider. Vous pouvez découvrir qui est le vôtre sur OurShare Hub.

Pour toute question concernant la plateforme EquatePlus, veuillez contacter Computershare ; des informations sont disponibles sur [OurShare Hub](#).





# OurShare

 Possédez une partie de Kerry

## **Veillez noter :**

1. Aucun membre de Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne vous donnent de conseils en matière d'investissement, de fiscalité ou autre en rapport avec OurShare.
2. La participation à OurShare est une décision personnelle qui n'aura aucune incidence sur votre relation de travail.
3. La valeur des actions Kerry et de tout investissement que vous réalisez peut aussi bien baisser qu'augmenter. Les performances passées du cours de l'action ne sont pas une garantie des performances futures du cours de l'action.
4. Le nombre d'actions que vous acquérez chaque mois grâce à vos cotisations variera en fonction du prix de l'action et du taux de change au moment de l'achat.
5. Les taux de change peuvent fluctuer. Vous acceptez que ni Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne pourra être tenu responsable de toute perte due aux fluctuations du taux de change et/ou à des retards dans l'obtention d'une vente ou d'un transfert des actions sous-jacentes.
6. Les informations fournies dans le cadre de votre participation à OurShare ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas destinées à être spécifiques à votre propre situation. Si vous avez des doutes concernant votre participation, nous vous conseillons de contacter un conseiller financier professionnel indépendant et dûment qualifié. Kerry Group plc et ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne peuvent être tenus responsables de toute action entreprise à la suite de la transmission d'informations.
7. Votre participation à OurShare est soumise au règlement du plan, à la convention d'attribution et à tout autre document intégré par référence, pouvant être consultés sur le OurShare Hub. En toutes circonstances, y compris en cas de conflit avec les informations fournies sur ce site web et les autres communications en rapport avec OurShare, le règlement du plan, la convention d'attribution et tout autre document intégré par référence prévaudront.
8. Il arrive que certains collègues aient connaissance d'informations qui ne sont pas encore publiques, mais qui peuvent avoir une incidence sur le cours de nos actions (par exemple, les résultats financiers de fin d'année à venir). Si c'est votre cas, cela peut avoir un impact sur votre capacité à négocier des actions Kerry. Vous pouvez être contacté(e) par Kerry Group plc si cela s'applique à vous. Pour plus d'informations, consultez notre politique relative aux opérations sur titres.